

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation, Étaient présents :

12 décembre 2024 Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPOME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
23 décembre 2024 Étaient présents :

Nombre de conseillers Procurations :  
En exercice 29 Mme Céline CIVES à M. Dominique GALLIER, M. Thierry DUPRAY à  
Présents 20 Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul  
Votants 26 GONCALVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Brigitte  
MALOT à M. Éric BLONDEL, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic  
DESSAUX.

Excusés :

Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-112	Caisse d'Allocations Familiales Convention pour l'utilisation de la signature électronique
------------	---

Monsieur le Maire expose :

La CAF exige désormais l'usage de la signature électronique afin de rendre plus aisé le suivi des conventions d'objectifs et de financement et avenants qui viennent consacrer le partenariat dynamique entre la CAF et la commune.

Pour rappel, les conventions et avenants ici évoquées concernent l'ensemble des financements d'Action sociale tels que les prestations de service ou bonus territoire dont la commune peut tirer bénéfice en tant que gestionnaire d'équipements ou de services dédiés à l'accompagnement des familles.

La CAF s'engage afin que la signature électronique présente les garanties juridiques et techniques nécessaires.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les relations régulières entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Maritime dans le cadre de conventions d'objectifs et de financements,

Vu la nécessité de moderniser et de simplifier les processus administratifs par le biais de la signature électronique,

Considérant les exigences et les engagements de la CAF,

Considérant que la commune souhaite maintenir ses engagements contractuels avec la CAF dans des conditions simplifiées et sécurisées,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser, ou l'adjoint compétent :

- A signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), établissant les conditions générales permettant l'usage de la signature électronique pour toutes les conventions d'objectifs, de financements et leurs avenants,
- A signer électroniquement lesdites conventions et avenants avec la CAF conformément aux conditions fixées dans la convention susmentionnée,
- A donner délégation, conformément aux conditions fixées dans la convention susmentionnée, aux personnes qui seront habilitées à recevoir les conventions d'objectifs et de financement et avenants d'Action sociale transmis par les services de la Caf de Seine-Maritime.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.



Le secrétaire de séance,

Didier BOUDET

